

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (16) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) : M.SULLI donne pouvoir à Mme PIAULET
Mme BOURAT donne pouvoir à M.PEROCHON
Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.BARBOT donne pouvoir à M.COLIN

EXCUSES (4) : M.PICHON, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BARREAU

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Soutien financier pour l'organisation de l'Eté Châtelleraudais 2017

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération travaille à multiplier les animations en période estivale dans les communes pour l'opération "l'Eté châtelleraudais". Celle-ci s'inscrit au cœur de sa politique touristique et vient conforter l'attractivité du territoire châtelleraudais.

* * * * *

VU l'article I - 4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la la promotion du tourisme,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, délégrant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°17 du conseil communautaire du 3 juillet 2017, relative aux soutiens financiers pour l'organisation de l'été châtelleraudais,

VU la délibération n°13 du bureau communautaire du 11 septembre 2017, relative aux soutiens financiers pour l'organisation de l'été châtelleraudais,

VU le cahier des charges de l'été Châtelleraudais 2017,

CONSIDERANT que la volonté de la communauté d'agglomération est de soutenir les structures associatives et les collectivités participant à l'animation de l'Eté Châtelleraudais 2017,

CONSIDERANT la demande de subvention déposée par la commune de Mairé (86270), relative à la manifestation du 12/07/2017 "l'église en fête",

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une **subvention de 125 €** à la commune de Mairé,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ces dossiers.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 95.10 / 6573 / 4440.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER